

Éric Viot milite pour une réhabilitation collective des fusillés

Il y consacre tout son temps libre. Rien ne prédestinait pourtant ce salarié de Claas tractor à se lancer dans une telle quête. Si ce n'est au départ une « curiosité » pour la guerre de 1914-1918. Conjugée à un « refus de toute forme d'injustice ». Et pour Éric Viot, ces « fusillés pour l'exemple, des hommes qui « l'espace d'un instant, ont eu un peu moins de courage, usés par les batailles de la veille » sont victimes d'injustice. « Ils ont été condamnés, souvent suite à des parodies de procès, exécutés à l'aube et enterrés comme des chiens, parfois sans prévenir leur famille. »

Au fil de la consultation du fichier de ces soldats « non morts pour la France », et de l'épluchage de leur

dossier de justice, « des petites fiches cartonnées, grandes comme ça », il a retrouvé 630 noms de fusillés. « Sans compter les exécutions sommaires ! » Mais seulement 240 motifs. Les principaux ? « Abandon de poste », « refus d'obéissance » et « automutilation ». « Je n'ai trouvé aucun cas de violeur. Et de très rares homicides. C'est pourtant l'argument que le secrétaire d'État aux Anciens combattants a opposé dernièrement à une proposition de loi du député du Nord, Jean-Jacques Candelier, visant à une réhabilitation collective de ces hommes. »

« Les Anglais ont réhabilité leurs 306 fusillés »

En 2008, le président Sarkozy a

reconnu que « ces hommes n'étaient pas des lâches, mais il n'est pas allé jusqu'au bout ? » « Par une loi, les Anglais ont réhabilité leurs 306 fusillés. » Sollicité en 2009, François Hollande avait estimé que « ce serait un beau geste que les maires de gauche inscrivent sur leurs monuments, les noms de ces malheureux ».

Éric Viot mène son combat auprès des maires. « Il faut qu'ils aient le courage d'engager cette première démarche vers la réintégration de ces hommes dans la mémoire collective. » Du fait de son action, « la Sarthe est en avance ». Elle compte six de ces fusillés pour l'exemple. À Aigné et La Chapelle-Huon, pour on

ne sait quelle raison, leur nom figurait sur le monument aux morts. « Et leur famille ignorait tout des circonstances de leur mort. »

Éric Viot a fait graver un nouveau nom sur les monuments de Saint-Michel-de-Chavaignes et d'Yvré-l'Évêque. Ainsi, après Émile Lhermenier et Maurice Joubert, Julien Brillant de Bonnéttable y a droit, lui aussi, 96 ans après sa mort. « Le dernier est natif de La Chapelle-Gaugain, mais pour le moment, je n'ai pas de nouvelles. »

Contact : Éric Viot, 02 43 24 98 44.
Internet : <http://les-blessures-de-lame.over-blog.com/>

Ouest-France
Mercredi 9 mai 2012

Sarthe

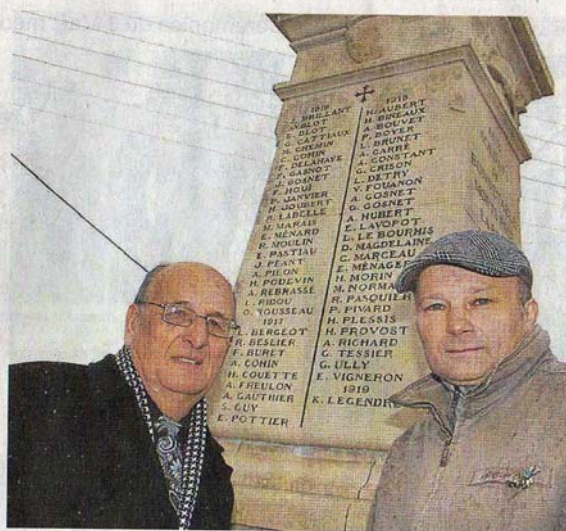
Fusillé en 1916, son nom est sur le monument

Six Sarthois ont été fusillés pendant la Première Guerre. Le nom du cinquième vient d'être gravé sur le monument aux morts de Bonnéttable. Mardi matin, un hommage lui a été rendu.

Mardi matin, jour des commémorations du 8 mai 1945. Sous une pluie battante, en présence des anciens combattants, pompiers, élus, enfants des écoles, de Miss Bonnéttable et ses trois dauphines frigorifiées, un hommage a été rendu, à Julien Brillant, enfant de Bonnéttable, mort fusillé au petit matin du 26 août 1916, à Conchy-les-Pots, dans l'Oise, à l'âge de 35 ans. « Sa tombe se trouve dans un petit coin du cimetière, à l'écart. »

Un mois plus tôt, en juillet 1916, le soldat du 362^e régiment d'infanterie, avait abandonné « sans motif valable », son poste dans le Bois Désiré, dans la Somme. Et cela « en présence de l'ennemi » : circonstance aggravante, aux yeux du conseil de guerre qui l'a condamné à être exécuté. Il n'avait pas droit au titre de « Mort pour la France ».

Grâce à l'opiniâtreté d'Éric Viot (*lire plus bas*), son nom est désormais gravé sur le monument aux morts pour la Patrie de la Grande Guerre 1914-1918 de Bonnéttable. Aucun petit-enfant ou petit-neveu de ce « fusillé pour l'exemple » n'était présent lors de la cérémonie. « On pense qu'il n'a plus de famille ici. On a bien encore des Brillant, mais avec



Jean-Pierre Lallier, 1^{er} adjoint au maire de Bonnéttable, et Eric Viot, qui a retrouvé la trace de Julien Brillant.

une orthographe différente », confie Jean-Pierre Lallier, le premier adjoint

qui a soumis le projet au conseil municipal. Les élus ont voté à l'unanimité

l'inscription sur le monument. Même si cela fait grincer quelques dents dans les rangs des anciens combattants...

« Tombé de fatigue »

De sa vie d'avant, on sait peu de chose. Né à Bonnéttable, Julien Brillant a vécu au Mans, puis dans la région parisienne. Il a été condamné pour vagabondage et mendicité en réunion. Son père et son frère ont été internés à l'asile d'aliénés du Mans. Pourtant, cet élément n'a pas été pris en compte lors de son procès. On l'a jugé « intelligent et entièrement responsable ». « Il n'exécutait pas les ordres sans murmurer, mais je n'ai pas à me plaindre de lui », avait précisé son capitaine.

Le soir du 15 juillet 1916, le soldat Brillant avait déclaré s'être « senti malade ». Il avait erré, durant plusieurs jours, affamé et assoiffé, puis était « tombé de fatigue dans un champ de blé » où il est resté deux jours. Il est revenu dans son corps, le 28 juillet. Entre-temps, sa compagnie avait été appelée à marcher sur l'ennemi. « Un ordre que le soldat Brillant ne pouvait ignorer ».

Laurence PICOLO.

Le fusillé réhabilité « toujours pas décédé » en mairie

Hier, Bonnétable a commémoré la réhabilitation de Julien Brillant, fusillé pour l'exemple en 1916. Son nom a rejoint le monument aux morts. Mais au registre municipal, « il n'y a pas eu de transcription ».

Un an qu'Eric Viot mène ce dossier. Le Sarthois, passionné de cette période de la première guerre mondiale et surtout « de la vie des hommes », mène là sa troisième réhabilitation d'un « fusillé pour l'exemple », après deux précédents à Yvré-l'Évêque et Saint-Michel de Chavaignes.

Mardi matin, à l'occasion de la commémoration du 86Mai, la mémoire de Julien Brillant a été rappelée. Après décision - à l'unanimité - du conseil municipal, son nom a été gravé en haut du monument aux morts dans le cimetière, dans la liste des morts pour la France en 1916.

« La transcription de son décès n'a jamais été faite »

« Pour nous, c'est important, explique

Jean-Pierre Lallier, premier adjoint au maire qui a suivi le dossier. *Ces gens-là ont été fusillés pour l'exemple, c'est révoltant.* »

« Trop politisé »

Sans descendance connue, la mémoire de Julien Brillant n'a point d'écho dans le présent. Quoique. « La transcription de son décès n'a jamais été faite » dans les registres municipaux, confie l'adjoint. « On l'a oublié. Laissé dans un coin. » Le fusillé n'est donc - officiellement - « toujours pas décédé » au regard de l'état civil municipal.

Pour Eric Viot, ce type de dossier n'est plus que jamais vivant. « On compte environ 630 fusillés pour l'exemple en France » poursuit-il. Son combat pour leur réhabilitation l'a amené à espérer une commission sous le gouvernement Fillon. Sans surprise, il tourne son regard aujourd'hui vers la gauche.

Un aspect qui ne plaît guère au président de la section de Bonnétable



Photo - Le Maine Libre - Olivier Blin

Le nom de Julien Brillant a été ajouté à la liste des morts pour la France.

des anciens combattants UNC. « Je suis pour la réhabilitation de ce fusillé, il était combattant avec les autres » précise Bernard Gaignard. « Mais je trouve que le discours est trop politisé. Respecter les anciens, ça n'a rien à voir avec la politique. » Fermer le ban.

Ronan LEMONNIER



Discours d'Eric Viot pour la cérémonie de Julien Brillant :

De cette boucherie que fut la guerre de 14 on commémore les grandes batailles, les grands généraux, les grandes dates mais on parle si peu des fusillés pour l'exemple.

Qui étaient ces hommes à l'instar de Julien Brillant fusillé en 1916, ces hommes qu'on a tirés au sort, pas plus coupables que leurs voisins de tranchée, ces hommes qui, l'espace d'un instant, ont eu un peu moins de courage, usés par les batailles de la veille, ces hommes, qui malgré tout, ont eu le courage de s'opposer à une hiérarchie militaire impitoyable, ces hommes qu'on a condamnés souvent suite à des parodies de procès, ces hommes qu'on a exécutés, à l'aube, sous les yeux de leurs camarades éplorés. Ces hommes qu'on a enterrés comme des chiens, parfois sans prévenir leurs familles.

Ces hommes, c'était avant tout des soldats qui s'étaient battus pour leur pays, pour leur terre, pour leur famille, leurs familles qui ont du supporter le poids de ces condamnations, ne sortant que la nuit pour éviter le regard des autres. Ces hommes ont surtout été les victimes de l'incompétence et de l'incurie de l'état-major français. Cet état major débordé dès les premiers jours de la guerre, qui faute de compétence a du instaurer un climat de terreur. Combien de ces généraux ont été condamnés suite à leurs erreurs, combien ont été condamnés suite aux réhabilitations prononcés après la guerre ...le seul risque pour ces officiers était d'être limogé, mis en retraite ...

Aujourd'hui rien n'a changé, Nicolas Sarkozy, lors de son discours du 11 novembre 2008 a reconnu que ces hommes n'étaient pas des lâches, mais n'est pas allé jusqu'au bout, jusqu'à la réhabilitation, une réhabilitation par voie législative comme l'ont fait les anglais pour leurs 306 fusillés.

Il faut continuer le combat, il faut que les municipalités gravent les noms des fusillés de leurs communes sur les monuments aux morts même si ces hommes n'ont pas obtenu la mention mort pour la France ...

Il faut que les maires, à l'instar de ceux d'Yvré L'Evêque, de Saint Michel de Chavaigne et aujourd'hui de Bonnétable aient le courage d'engager cette première démarche vers la réintégration de ces hommes dans la mémoire collective.

Ils en ont le pouvoir, et je dirais même le devoir s'ils ont connaissance d'un cas dans leur commune, à moins, et ils en ont le droit, de considérer que ces hommes méritaient leurs sentences.

La réhabilitation « au cas par cas » évoquée par le gouvernement Fillon semble illusoire, difficile à réaliser et je continue de penser que la grande majorité de ces hommes méritent leur réhabilitation, leur réintégration dans la mémoire collective et que ce gouvernement, en évoquant le risque de réhabiliter quelques indésirables, a cherché encore une fois à justifier son refus de voir le nom de ces hommes au côté de leurs camarades sur les monuments aux morts ... il est vrai que, depuis l'intervention de Lionel Jospin en 1998, La Gauche, au pouvoir aujourd'hui, sur ce sujet est resté bien discrète.

J'ai contacté en 2009 François Hollande qui m'a précisé je cite :

"Vous avez raison, ce serait un beau geste que les maires de Gauche de France inscrivent sur les monuments aux morts de leurs communes les noms de ces malheureux."

Ainsi que Martine Aubry en 2010 qui a répondu je cite :

"Il parait aujourd'hui, indispensable d'aller plus loin dans la reconnaissance de ces faits et de poser le problème, plus nettement, de la réhabilitation."

Il faut aussi signaler quelques initiatives intéressantes notamment au niveau de conseils généraux qui ont voté des vœux de réhabilitation de ces hommes ainsi qu'une proposition de loi à l'assemblée relative à la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914-1918.

6 sarthois ont été fusillés pendant la première guerre, dont Julien Brillant fusillé en 1916 suite à un abandon de poste. Aujourd'hui 5 sont inscrits sur les monuments aux morts.

Je voulais terminer par un extrait du courrier que j'ai envoyé à Nicolas Sarkozy suite à son discours du 11 novembre 2008 :

Bien sur que beaucoup de ceux qui furent exécutés alors ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches, certains avaient d'ailleurs derrière eux des mois voire des années de combats dans des conditions effroyables. Certains avaient même été décorés, d'autres étaient gradés et ne croyez-vous pas que, par leur attitude, ils ont, à leur manière, changé le cours de la guerre en entraînant des changements d'organisation et des limogeages d'officiers faisant preuve d'incurie et d'incompétence.

Vous n'êtes pas sans savoir que pendant la bataille de Verdun et jusqu'en 1917 des comités secrets se sont réunis afin d'évoquer à la fois les fautes des soldats mutinés et les erreurs du haut commandement. Les premiers risquaient d'être fusillés et les seconds furent à peine inquiétés.

De plus, un certain nombre de soldats fusillés furent réhabilités, après de longues années de combats (Voir Blanche MAUPAS qui dut se battre pendant des années pour obtenir la réhabilitation de son mari Théophile Maupas) mais les officiers qui avaient condamné à tort ces hommes ne furent jamais inquiétés. Un nombre inconnu de soldats furent aussi exécutés sans procès, ordre était donné aux officiers de mettre en œuvre tous les moyens pour éliminer tout individu faisant preuve d'une quelconque faiblesse au combat et ce sans jugement.

Une grande partie de ces hommes ont été injustement condamnés par des officiers qui, pour certains, ont fait preuve d'une totale incompétence entraînant ainsi la mort de pauvres types lors d'attaques mal préparées et vouées à l'échec.

Je veux bien admettre que tous n'étaient pas des héros mais la plupart ne méritaient pas le sort qu'on leur a réservé. L'Angleterre, par voie législative, a

réhabilité ceux qui, comme vous l'avez dit dans votre discours, auraient pu être nos enfants,

alors pourquoi pas La France...

Eric Viot
8 mai 2012